

nistre des Pêcheries s'il accepterait de me consulter sur un certain nombre de ces lacunes et de ces défauts, et d'user de son influence auprès de son collègue du cabinet, le ministre des Travaux publics. Je ne mentionnerai pas maintenant chacun des problèmes, car j'estime que ce n'est pas le moment, mais je serai très heureux de les présenter en détail, quand on étudiera les crédits du ministre.

Je me souviens que, dans son discours de cet après-midi, le député de Queens a fait des remarques sur l'augmentation des crédits alloués cette année au ministère. Je constate qu'ils ont subi, par rapport à l'année dernière, un accroissement d'environ 11.5 p. 100, mais je note également que le montant total est d'environ un quart de la valeur totale des exportations canadiennes de poisson pour l'année 1966—qui étaient d'environ 219 millions de dollars.

Le montant lui-même ne m'inquiète pas, du moment qu'il est nécessaire. Il représente des frais d'exploitation très élevés, par conséquent il importe qu'il soit utilisé à bon escient, sans quoi l'investissement ne sera pas rentable.

Au début du débat, on a parlé des pêches au saumon sur la côte est. J'aimerais que le ministre nous dise ce qui a été fait ou ce qu'on peut faire pour protéger les saumons dans la région du détroit de Davis, où, à ce qu'on m'a dit, on s'est aperçu qu'ils se rassemblaient pour remonter le fleuve de la côte est pour frayer. Les pêcheries de saumon de l'Atlantique, quoiqu'elles n'atteignent pas les mêmes proportions que sur la côte ouest, sont très importantes pour l'économie des provinces Maritimes, et ce serait assurément une tragédie de négliger de prendre les mesures de protection suffisantes, assez tôt, pour préserver cet élément important de l'économie des Maritimes.

Beaucoup de gens de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse m'ont parlé du homard grainé, autrement dit des femelles qui pondent des œufs dans les parcs. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi il ne serait pas plus pratique et plus intéressant pour la préservation des pêcheries de rembourser aux propriétaires des parcs le prix des homards qui sont achetés légalement, en toute bonne foi, pour le parage de saison.

Les homards trouvés dans cet état pourraient être achetés et rendus à la mer. Jusqu'ici, je ne suis pas du tout convaincu par les arguments invoqués contre cette méthode. Sauf erreur, les acheteurs de poisson se procurent un permis, qu'ils paient \$1,000, je crois, mais ce ne peut être l'élément déterminant dans ces circonstances, car la propagation de l'espèce devrait être estimée beaucoup plus précieuse que la somme d'un millier de dollars

que versent pour un permis les propriétaires de viviers.

Je dois souligner que la zone de pêche de douze milles continue d'être un sujet très actuel et très important en Nouvelle-Écosse, surtout dans ma circonscription, située dans l'Ouest de la province. Même si je comprends quelles sont en ce moment les préoccupations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'espère que, son attention étant détournée temporairement, il ne laissera pas retomber dans l'oubli, pendant encore un an, deux ans ou trois ans, la question de la limite de 12 milles.

M. Allmand: J'aimerais simplement poser une question au ministre, monsieur le président. Comme il le sait, plusieurs députés ont parlé des phoques cet après-midi. Le représentant de Vancouver-Quadra a proposé qu'à l'automne, on charge le comité des pêcheries d'examiner certains aspects de la question. Le ministre n'est pas sans savoir qu'un groupe mène, au pays, une énergique campagne en faveur de l'abolition de la chasse aux phoques. Je ne sais si ce groupe est considérable, mais il a fait beaucoup d'allégations et de demandes; certaines personnes ont même employé un langage qui me paraît pas trop correct. Pour un simple député comme moi, nombreuses déclarations contradictoires et bon nombre de faits demandent une explication. Le ministre songerait-il donc à déferer toute la question de la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent au comité des pêcheries qui n'en ferait pas seulement une étude mais qui s'arrêterait aussi sur les conditions économiques et sur tous les autres points pouvant intéresser les chasseurs de phoques? On a prétendu que nous pourrions aisément abolir la chasse aux phoques et que les chasseurs trouveraient bien d'autres occupations. Il y a eu beaucoup de discussions sur le point de savoir combien gagnent les chasseurs de phoques et qui profite de cette chasse, des Canadiens ou des gens d'autres pays.

• (8.20 p.m.)

Il serait intéressant, me semble-t-il, de faire comparaître les intéressés devant un comité, afin qu'ils puissent étayer leurs revendications par des témoignages. On leur ferait subir des interrogatoires et des contre-interrogatoires et on pourrait aussi entendre des experts du ministère des Pêcheries. Cela permettrait au public canadien de connaître la question sous tous ses aspects. Dans l'état actuel des choses, le groupe qui a été mis sur pied parcourt le pays, fait des discours et montre des films, mais il n'y a personne pour le contredire. Il vaudrait mieux appeler ces gens devant un comité où ils seraient interrogés et où